

PROCES VERBAL

1^{ER} ROUND DE NEGOCIATIONS D'UN NOUVEAU PROTOCOLE A L'ACCORD DE PARTENARIAT DANS LE SECTEUR DE LA PECHE (APSP) ROYAUME DU MAROC - UNION EUROPEENNE

Rabat, 8 - 9 novembre 2012

Le 1^{er} round de négociation d'un nouveau protocole à l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre le Royaume du Maroc et l'Union européenne s'est déroulé à Rabat les 8 et 9 Novembre 2012.

La délégation de l'Union européenne était présidée par Monsieur Stefaan Depypere, Directeur des Affaires Internationales et Marchés à la Direction Générale des Affaires Maritimes et de la Pêche (DG MARE) de la Commission européenne.

La délégation du Royaume du Maroc était présidée par Madame Zakia Driouich, Directrice des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture au Département de la Pêche Maritime du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, en présence de son Excellence Monsieur Menouar Alem, Ambassadeur, Chef de la Mission du Maroc auprès de l'Union européenne.

La liste des participants ainsi que l'ordre du jour figurent en annexe.

Les deux parties ont présenté chacune leurs objectifs de négociation répondant aux intérêts mutuels des deux parties tout en tenant compte des principes agréés par les deux parties.

La partie marocaine a présenté un exposé sur l'état des stocks avec des recommandations scientifiques.

La partie européenne a pour sa part rappelé l'état de l'utilisation des possibilités de pêche lors des précédents protocoles par catégorie et présenté ensuite sa requête concernant les possibilités de pêche à autoriser comme suit :

Catégorie 1

Améliorer l'attractivité de cette catégorie par :

- L'utilisation du lamparo (puissance et plage horaires) ;
- L'extension de la zone de pêche jusqu'au parallèle 33°25' ;
- Révision à la baisse ou suppression du % des débarquements obligatoires.

Catégorie 2

- Augmenter de 15 navires le nombre d'unités de moins de 40 GT ;
- Étendre les zones de pêche jusqu' au parallèle 30°N, sinon jusqu'au parallèle 33°25N ;
- Révision de la liste des engins pour inclure les filets de fond et éventuellement les nasses.

Catégorie 3

La possibilité de revoir à la baisse le nombre de licences de pêche en raison du faible taux d'utilisation.

Catégorie 4

- Améliorer les conditions techniques d'exploitation par :
 - La réduction du nombre de marins à embarquer initialement fixé à 8 ;
 - Le libre choix des marins à embarquer ;
 - L'augmentation du GT moyen par navire en contrepartie d'une diminution du nombre de licences à délivrer ;
 - La réduction de la distance autorisée à moins de 12 miles de la côte ;
 - La révision des taxes liées aux débarquements obligatoires.

Catégorie 5

Garder les mêmes conditions techniques avec révision éventuelle des redevances incitatives aux débarquements obligatoires.

Catégorie 6

- Assurer le choix et la flexibilité de l'embarquement des marins ;
- réduire le nombre de marins à embarquer ;
- suppression du seuil de 40% de sardinelles lors des périodes de pic de la production situé entre août et octobre ;
- Revoir à la baisse le taux des débarquements obligatoires des captures fixé à 25% avec un système volontaire ou incitatif ;
- Assurer la cohésion entre les zones de pêche fixées dans le protocole et celles figurant sur les licences de pêche ;
- Augmenter le nombre simultanée de navires sur les zones de pêche ;
- Création d'une sous catégorie de pêche en frais ;
- Report du quota non exploité sur l'année suivante ;
- Augmentation du TAC global en tenant compte de la durabilité de la ressource.

32

La partie européenne souhaite également :

- la création d'une nouvelle catégorie de pêche appelée chalut artisanal nord pour opérer du nord jusqu'au parallèle 33°25N avec un pourcentage de crevettes de 30% maximum;
- l'intégration dans le nouveau protocole des dispositions déjà validées lors des Commissions mixtes des précédents protocoles ;

La partie marocaine a pris note de ces requêtes et a réagi à certains points, notamment le lamparo et l'ajout de nouvelles catégories de pêche en faisant valoir le principe de non discrimination dans les mesures de gestion et de la fixation des possibilités de pêche en conformité avec les seules catégories de pêche contenues dans l'ancien protocole.

La partie marocaine examinera l'ensemble des demandes de la partie européenne en tenant compte des avis de l'Institut National de Recherche Halieutique (L'INRH) et de l'interaction biologique entre les activités de la flotte marocaine déjà opérationnelle sur les zones visées et celle de l'UE.

Elle a également rappelé le souhait de l'engagement ferme de la part de l'UE pour le respect de la réglementation marocaine pour tous les navires opérant dans ses eaux et de veiller à ce que les déclarations des captures soient fiables.

A cet égard, la partie européenne a informé la partie marocaine de la mise en place d'un procédé de déclaration des captures par le système électronique de manière progressive pour l'adapter à la dimension de la flotte artisanale.

La partie marocaine a également exprimé les requêtes suivantes:

- L'embarquement des marins nationaux sur tous les navires dont le GT est supérieur à 50 GT ;
- La prise de mesures dissuasives contre le non respect de la clause des entrée-sorties par les capitaines de pêche ainsi que l'obligation des débarquements ;
- L'allègement du délai de la transmission des copies des journaux de bord et des déclarations des captures ;
- L'autorisation préalable du Département de la Pêche maritime pour les sorties des zones de pêche marocaines par les chalutiers congélateurs qui ont épuisé leur quota ou procédé à des opérations de transbordement dans la rade de Dakhla ;
- L'augmentation des fréquences du contrôle conjoint des débarquements des captures à terre et au niveau des installations portuaires de l'UE ;

32

- Le renforcement de la Coopération scientifique par la mise en place d'un comité scientifique conjoint dont la composition sera fixée pour assurer le suivi et la qualité des travaux entamés ;

Les deux parties se sont accordés à:

- collaborer pour lutter contre la pêche INN,
- trouver une solution aux problèmes des rejets,
- Examiner la promotion des investissements dans le secteur par la biais de la coopération au niveau des opérateurs économiques tel que prévu par l'article 8 de l'accord.

Les deux parties ont convenu de poursuivre l'examen des points de l'ordre du jour restant lors du prochain round qui aura lieu à Bruxelles à mi décembre 2012.

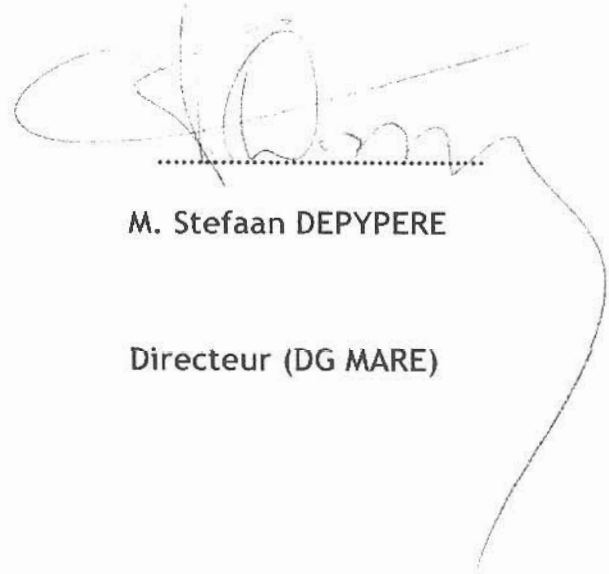
Pour la partie Marocaine



Mme Zakia DRIOUICH

Directrice des Pêches Maritimes
et de l'Aquaculture

Pour la partie UE



M. Stefaan DEPYPERE

Directeur (DG MARE)

Ordre du jour

- 1) Introduction
 - a) Présentation par chacune des deux parties de ses objectifs de négociation
 - b) présentation par la partie marocaine de l'Etat des stocks : révision des connaissances, recommandations scientifiques
 - c) présentation par la partie européenne de l'Utilisation des protocoles précédents

- 2) Aspects techniques
 - a) Examen de l'annexe: licences, pêche expérimentale, débarquement des captures, embarquement des marins, observateurs, suivi, contrôle, etc.
 - b) Examen des appendices et fiches techniques

- 3) Examen du protocole
 - a) Coopération scientifique
 - b) Appui sectoriel
 - c) Possibilités de pêche et contrepartie financière

- 4) Poursuite du processus et calendrier

Liste des participants

Rabat, 8-9 Novembre 2012

Royaume du Maroc:

Département de la Pêche Maritime

Mme Zakia Driouich, Directrice des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture
M. Abdelouahed Benabbou, Directeur de la Coopération et des Affaires juridiques
M. Mustapha Faik, Directeur Général de l'INRH
M. Ahmed Jouker, Chef de la Division de la Gestion des Accords de Pêche
M. Abdelmalek Faraj, INRH
M. Taoufik El Ktiri, Chef de la Division de la Protection des Ressources Halieutique
M. Khalid Ribani, chef de service, DPMA
M. Rachid Benhammad, DPMA

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération

M. Menouar Alem, Ambassadeur, Chef de la Mission du Maroc auprès de l'Union européenne
M. Lahcen Azoulay, Ambassadeur, Directeur des affaires juridiques et des Traités
Mme Karima Kabbaj, Directrice UE et Processus méditerranéen
M. Omar Amghar, Chef de la Division des Relations du Maroc avec l'UE,

Union européenne:

Commission européenne

M. Stefaan Depypere, Directeur des Affaires internationales et Marchés, Direction Générale des Affaires maritimes et de la Pêche
M. Roberto Cesari, Chef d'Unité adjoint, Affaires internationales, Droit de la Mer et Organisations régionales de pêche
M. Emmanuel Berck, Chef d'Unité adjoint, Accords bilatéraux et contrôle dans les eaux internationales
M. Dominique Claeys, Desk Officer pour l'APP

Délégation de l'Union européenne au Maroc

Mme Cécile Abadie, Chef de la Section Politique, Presse, Communication, Culture
Mme Susana Junquera, Attachée Pêche
M. Sébastien Copin, Attaché Pêche

Conseil de l'Union européenne et Etats Membres (observateurs)

Présidence de l'Union européenne: M. Charis Mavrokordatos, Attaché Pêche,
Représentation Permanente de Chypre auprès de l'UE
Klaus Skovsholm, Administrateur, Secrétariat Général du Conseil de l'UE

Espagne

M. Ignacio Escobar Guerrero, Directeur Général des ressources halieutiques et de
l'aquaculture

M. Carlos Moreno Blanco, Sous-Directeur Général, Accords et Organisations régionales de
Pêche

Mme Mar Prieto Hergueta, Chef de service, Accords et Organisations régionales de Pêche

M. Guillermo Artolachipi, Conseiller Agriculture, Alimentation et Environnement,
Ambassade d'Espagne au Maroc

Irlande

M. Colm Ó Súilleabháin, Attaché Pêche, Représentation Permanente de l'Irlande auprès de
l'UE

Lituanie

M. Aivaras Labanauskas, Directeur adjoint, Département des Pêches, Ministère de
l'Agriculture

Lettonie

Ricards Derkacs, attaché, Représentation Permanente de la Lettonie auprès de l'UE

Pays-Bas

Mme M.C. Kersbergen, senior policy officer, Ministère des Affaires économiques, de
l'Agriculture et de l'Innovation

Pologne

Mme Beata Burchert-Perlinska, conseillère, Ambassade de Pologne au Maroc

Emilia Banzi, Expert

France

Michel Helfter, Représentant de l'Ambassade de France au Maroc

Portugal

Susana Salvador, Direction Générale Ressources Naturelles et S. Mar

Suède

Anna Fällman, Ministère de l'Agriculture, Suède

Allemagne

Margarethe Niedermeir Représentant de l'Ambassade au Maroc

3/2

5